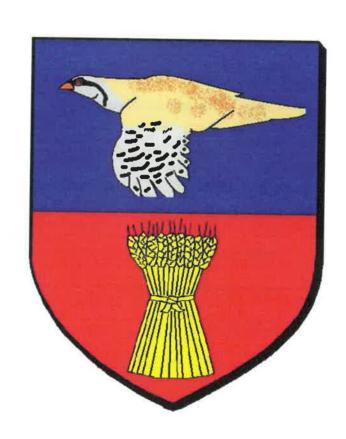
# 

## Eure-et-Loir

202



Bulletin Municipal d'Informations 2020 de Magny



Le mot du Maire	1
Finances	2 - 3
Eau et assainissement	4 - 5
Etat civil	6
Informations administratives	7
Ecole	8 – 9
Sapeurs-pompiers	10 - 11
Fêtes et cérémonies	12 - 14
Associations	15 - 19
Informations pratiques	20 – 26
Actualités	27 – 28
Calendrier récapitulatif	29

## Le mot du Maire

C'est toujours avec un grand plaisir que je m'adresse à vous régulièrement au mois de janvier.

Durant l'année précédente, quelques travaux nécessaires au bon fonctionnement ont été réalisés : étalement de la terre sur le terrain entre le stade et l'école, rénovation partielle du toit de la salle des fêtes. La prise de décision il y a maintenant trois ans de ne



plus utiliser de produits toxiques modifie considérablement la façon de travailler et a nécessité quelques aménagements. L'état de la commune est différent, quelques herbes sur les trottoirs mais c'est normal, vous êtes à la campagne.

Merci aux bénévoles des associations (Comité des fêtes, Rugby, APE, Cartonnage, Métronosiques) pour l'organisation des manifestations tout au long de l'année avec, en point d'orgue, le festival de musique du mois de juin qui a réuni plus de 2 000 personnes. Cet esprit de fête et de partage est très important dans notre petite commune et contribue au bien-être de la population.

Concernant la Communauté de Communes, une grande entreprise va s'implanter aux abords de la sortie d'autoroute. Le compromis est signé, cela générera quelques emplois mais pas avant 2021, construction et délai obligent.

Comme bonne nouvelle, la fibre optique arrive sur la commune.

Ne pouvant pas évoquer les projets lors d'une année élective, je me permets quand même de vous indiquer un évènement prévu de longue date : le Comice Agricole au mois de juin à Courville/Eure.

Je remercie le personnel communal pour son implication au travail et je souhaite la bienvenue à Sylvie Carreira, votre nouvelle secrétaire de mairie.

Je remercie aussi les membres du conseil municipal pour ces années d'investissement. Un grand merci très particulier à Véronique Marchand qui fera valoir ses droits à la retraite le 17 avril, en poste depuis avril 2001. Merci Véronique pour ton dévouement aux services des habitants.

Je terminerai en vous souhaitant à toutes et tous, au nom du conseil municipal et moimême, une très bonne année 2020.

Votre Maire Et Vice-Président de la Communauté de Communes Frédéric DELESTRE



## Détail des dépenses



Voici le montant des dépenses par chapitre pour l'année 2019 en comparaison à l'année 2018

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRES	DEPENSES 2018	DEPENSES 2019
011 – charges de gestion courante	121 304,66	130 874,59
012 - charges de personnel	223 423,89	226 701,12
014 – atténuation de produits	65 542,89	53 621,74
65 – autres charges de gestion courante	4 285,60	2 071,08
66 – charges financières	51 491,29	43 460,95
67 - charges exceptionnelles	0,00	61,92
6811 – dotations aux amortissements	840,00	840,00
TOTAL	466 888,33	457 631,40

#### **RECETTES**

CHAPITRES	RECETTES 2018	RECETTES 2019
013 – atténuation de charges (remboursement sur salaires)	15 717,77	5 971,49
70 – produits des services (cantine, garderie)	70 333,22	68 125,04
73 - Impôts	300 934,00	314 434,00
74 – dotations – participations - subvention	182 929,01	193 741,75
75 – autres produits de gestion courante (logements / location salle des fêtes)	13 760,08	58 349,36
76 – produit financiers	0,00	1,32
77 – Produits exceptionnels	3 895,06	2 286,22
TOTAL	587 569,14	642 909,18
Solde section de fonctionnement		185 277,75

## SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **DEPENSES**

CHAPITRES	DEPENSES 2018	DEPENSES 2019
10226 – remboursement taxe	2010	DEFENSES 2019
aménagement	0,00	821,59
16 - emprunts	145 713,82	
204 – subvention équipements PLUI		136 819,32
2158 – matériel et outillage	1 023,00	1 023,00
21728 – aménagements de terrains	0,00	587,17
2183 – matériel informatique	0,00	5 280,00
2100 - Materiel Informatique	1 627,45	0,00
2188 – autres immobilisations corporelles (logiciel Actes)	0,00	1 656,00
042 – opérations patrimoniales		
(bâtiments scolaires)	28 704,00	0,00
TOTAL	177 068,27	146 187,08

#### **RECETTES**

CHAPITRES	RECETTES 2018	RECETTES 2019
10222- FCTVA		
10226 - Taxe aménagement	4 512,54	266,97
1068 – excédent fonctionnement	2 518,40	42,41
capitalisé	143 326,98	118 234,13
1341 – dotation équipement territoires ruraux	0,00	678,10
1678 – autres emprunts	2 149,03	
21534 – réseaux électrification		0,00
040 - cession	4 047,09	0,00
041 – opérations patrimoniales	840,00	840,00
	28 704,00	0,00
TOTAL	186 098 04	
Solde section investissement		120 061,61
	30111011(	-26 125,47

Taux des taxes votées par le conseil municipal : Taxe habitation : 20.99 %

Taxe nabitation : 20.99 %
Taxe foncière : 36.10 %
Taxe foncière non bâtie : 43.48 %



### Eau et assainissement



L'année 2019 fut une année calme pour le service de l'eau de Magny. Hormis une petite fuite apparue en fin d'année rue de la Beauce au Perche, aucun autre souci n'est à déplorer.

Les relevés de compteurs se sont très bien passés dans l'ensemble malgré quelques relevés élevés. Je rappelle à tous les habitants de Magny que toutes les fuites après compteur sont à la charge des particuliers. Monsieur Mickaël Clopeau, ancien plombier est à votre disposition pour tous renseignements pouvant vous aider mais sans pouvoir intervenir sur votre réseau. Le premier conseil que l'on peut vous donner est de vérifier régulièrement votre compteur. Il ne doit pas tourner si aucun robinet n'est ouvert. Les endroits à surveiller sont votre groupe de sécurité du ballon d'eau chaude et votre chasse d'eau des toilettes. Pour le deuxième, un geste simple peut vous permettre de vérifier si vous avez une fuite : mettre un papier toilette sur la partie haute des toilettes et vérifier que celui-ci ne soit pas mouillé.

Cette année, les habitants de Magny ont moins consommé, signe que chacun fait attention à sa consommation d'eau.

Toujours quelques soucis au niveau du château d'eau ; la Communauté de Communes, en charge de la production, travaille dessus. Elle doit aussi résoudre le problème récurrent de javellisation toujours aussi aléatoire et nous ne manquons pas de lui faire remonter ce problème qui nous est pénible aussi. Les analyses d'eau sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune et celles-ci sont bonnes.

Le tarif de l'eau sur la commune de Magny pour l'année 2020 est de nouveau en baisse. Le prix du mètre cube a été fixé à 1,50 € au lieu de 1,60 €. Bien sûr, à ce prix, il faut ajouter la taxe FSIREP de 0,065 €, la taxe de l'agence de l'eau 0,31 € et la location du compteur.

Quelques nouvelles sur le service de l'eau à la Communauté de Communes : l'interconnexion de Magny vers Marchéville, Cernay et les Châtelliers-Notre-Dame est opérationnelle. Reste un réglage de pression au départ de Magny pour résoudre les soucis sur les Châtelliers-Notre-Dame. Fin des travaux d'interconnexion sur le secteur d'Illiers-Combray, Blandainville et Epeautrolles. Reste le comblement des forages d'Epeautrolles et Luplanté. Pour le forage de Blandainville, une étude est faite pour pouvoir le passer en réserve incendie.

En 2018, 12 forages étaient en activité. Il ne devrait en rester que 9 à la fin des travaux.

2020 devrait voir des travaux de sécurisation sur le secteur du Thieulin, de Montigny-le-Chartif et de Mottereau ainsi que sur le réseau de Saint-Denis-des-Puits, du Thieulin, de

Friaize, de Lancey et de Saint-Luperce. La mairie des Châtelliers-Notre-Dame doit réaliser l'étanchéité de son château d'eau.

Le volume total prélevé sur toute la Communauté de Communes s'élève à 1 750 000 m3, légère augmentation par rapport à 2018 (1 675 704 m3).

Une bonne année 2020 à vous tous et que votre compteur ne tourne pas trop vite...

## Tarifs 2020:



Pour 2020, le conseil municipal a décidé de baisser le tarif de l'eau ; celui-ci passe ainsi de  $1,60 \in à 1,50 \in le m^3$ .

Location compteur : 10 €

Déplacement compteur dans la rue : 300 €

Vente eau : 1,50 € le m³ + taxes :

- FSIREP / 0,065 €

- Agence de l'eau : 0,310 €

- redevance assainissement non collectif : 16 € reversés à la Communauté de

Communes





## Les mariages



- M. Alexandre BEROUARD et Mlle Camille TAVERNIER, le 1er juin
- M. Damien CHARILLON et Mlle Aurélie MOREAU, le 6 juillet
- M. Gaylor GALLAIS et Mlle Mélissa RIDEZ, le 24 août

#### Les naissances



Adèle SILOUVAPPANE, le 12 mars Raïs MOSTEFAOUI, le 29 juin Maël ROUSSEAU, le 20 août Côme PRET, le 2 octobre Victor CLEMENCEAU, le 12 décembre

### Les décès



Prudent GOUIN, le 28 janvier Raymond MASSOT, le 30 janvier Louise VILLEFAILLEAU, le 11 mai Claude QUENTIN, le 15 mai Robert CHABOCHE, le 2 juin René LEBORGNE, le 17 juin Laurent SAGETTE, le 17 juin André PELLETIER, le 30 juin Jean-Claude NOLIN, le 25 août

## Bienvenue aux nouveaux habitants



- M. LAGRUE et Mme HAYES 2 rue Jean Moulin Magny
- M. LOUVOISARD 27 rue des thuyas Le Tremblay

Mme CHAMI - 8 rue de la tour - Bienfol

M. LEGUEN et Mme LEMAIRE - 6 rue des tilleuls - Le Tremblay

M. et Mme LAURE - 19 rue du Château d'eau - Bienfol

Mme GUILLEMET - 3 rue Marcel Proust - Magny

M. ROGER et Mme BIGARREAU - 22 rue de la Beauce au Perche - Magny

M. NKOMBE – 3 clos des Coudreaux – Bienfol

M. SCHAFF et Mme GEFFROY – 16 rue des Tilleuls – Le Tremblay



## Informations administratives

## Identité



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, vous devez demander vos cartes d'identité et vos passeports auprès de la mairie d'Illiers-Combray, de Courville-sur-Eure ou de Chartres (il n'y a plus d'obligation du périmètre du domicile)

En revanche, les PACS sont à déclarer à la mairie de Magny, sur rendez-vous. Se munir d'une pièce identité, un justificatif de domicile, une convention rédigée sur le document CERFA 15726\*02

Plus d'informations sur <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810</a>

## La journée Défense et citoyenneté





#### RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans (les garçons et les filles) doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie de domicile ; cette formalité est obligatoire pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C).

L'inscription doit se faire entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Si les délais sont dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Suite au recensement, une attestation est remise par la mairie. Elle est acceptée pour toute inscription aux examens, concours entre 16 et 18 ans, seulement si vous n'avez pas effectué votre journée défense et citoyenneté.

Elle ne peut se substituer au certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet au centre du service national de Rouen de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Rouen (tél 02 32 08 20 40 – mail csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr)



## Nouveauté à l'école Primaire Claude Daniel!





Comme l'année précédente, l'école de Magny accueille les enfants de petite-moyennegrande section, les CP et les CE1 du Regroupement Pédagogique Intercommunal Cernay-Magny-Marchéville répartis en 4 classes.

88 élèves sont inscrits

L'équipe pédagogique est constituée de ::

- Mr LABUSSIERE (Directeur),
- Mmes ESNAULT, CHAMIGNON et FERRE (enseignantes),
- Mme CHABASSOL (enseignante temps partiel et décharge de direction),
- Angèle, Angélique (ATSEM),
- Christelle et Josée s'occupent de la garderie et de la cantine.

Un nouveau prestataire de restauration a été retenu pour les élèves de l'école, depuis la rentrée. Il s'agit d'une société locale pour un circuit court qui favorise le « fait maison » et l'intégration de produits Bio.

Des menus végétariens une fois par semaine sont désormais à la carte toujours dans un parfait équilibre diététique.

Des repas à thèmes sont proposés régulièrement, et pour cette première période de l'année 2020, un menu Américain, Italien et Chinois régaleront les enfants!

Vous pouvez retrouver tous les menus sur le compte Facebook et le site internet de la mairie. Ils sont également affichés à l'école.

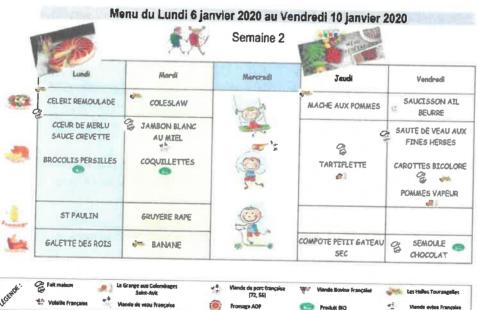
Le prix du repas est fixé à 4€ par délibération du conseil municipal.

Sylvie assure l'intendance de la cantine,

Les « Angéliques » servent et surveillent les petits.

Christelle et Josée s'occupent des plus grands.







## Les sapeurs-pompiers – Centre d'intervention de Magny

L'année 2019 se termine et l'année 2020 pointe le bout de son nez et comme veut la tradition, les sapeurs-pompiers du Centre d'Intervention de Magny vous souhaitent à tous une bonne et heureuse année 2020 et surtout une bonne santé.

L'effectif du Centre est, à ce jour, de 14 sapeurs et de 4 personnes qui ont formulé le souhait de rentrer dans nos rangs. L'année 2019 a vu l'arrivée du Sapeur CHAILLOU Mathieu, du Sapeur COLLAS Emilien et du Sapeur GALET Anouchka.

Plusieurs faits marquants cette année, signe d'un Centre qui évolue :

Le personnel du Centre d'Intervention a été formé sur un véhicule spécifique basé au Centre d'Intervention de Bailleau-le-Pin. Celui-ci intervient dans tout le département pour porter assistance aux Sapeurs-pompiers départementaux lors d'interventions longues et périlleuses.

Depuis peu, « notre lot épuisement » est reconnu départemental, ce qui implique que les Sapeurs-pompiers de Magny peuvent être appelés hors commune sur tout le département pour des inondations.

Et enfin, nous sommes en 2ème appel sur Illiers-Combray, ce qui signifie que, si le Centre de Secours d'Illiers-Combray ne peut assurer un départ, nous serons enclenchés pour porter secours aux habitants d'Illiers-Combray.

Pour l'année 2020, nous espérons pouvoir intervenir sur la commune des Châtelliers-Notre-Dame. Nous espérons aussi que l'année sera la bonne et que le Centre sera doté d'un nouveau véhicule d'intervention incendie.

Comme depuis quelques années, une manœuvre en commun avec les Centres de Secours de Lucé, d'Illiers-Combray et les Centres d'Intervention de Bailleau-le-Pin, Saint-Georges-sur-Eure et Amilly a eu lieu cette année. Nous avons manœuvré sur le site de SENSAS. Nous avons aussi effectué une manœuvre incendie sur le Centre de Réadaptation de Beaurouvre avec le Centre de Secours d'Illiers-Combray.

L'année 2019 a vu le nombre d'interventions augmenter avec un total de 29 :

- 2 accidents de la voie publique
- 26 secours à personnes
- 1 action envers les animaux.

Sur ces 29 interventions, 11 ont eu lieu hors commune :

- 1 à Méréglise

- 1 à Saint-Eman

- 5 à Marchéville

- 1 à Montigny-le-Chartif

- 1 à Illiers-Combray

- 1 à Cernay

Nous sommes fiers de pouvoir porter secours sur les secteurs voisins lorsque cela est nécessaire.

Le Centre d'Intervention de Magny a participé cette année à un tournoi de Volley départemental à Nogent-le-Rotrou, le tournoi Benoit Delahaie (ancien Sapeur-pompier) où nous avons fini 12ème sur 21. Bravo à l'équipe qui n'avait jamais joué ensemble et a participé pour la 1ère fois.

Le personnel du Centre d'Intervention de Magny tient à remercier plusieurs familles pour leurs dons exceptionnels. Ceci nous permet de maintenir une bonne cohésion dans le Centre.

Pour pouvoir toujours évoluer et maintenir un niveau de disponibilité, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles recrues. Alors, n'hésitez plus, rejoignez-nous. Je reste à votre entière disposition pour toutes informations concernant le volontariat.

Le Chef de Centre Sergent-Chef Collas Stéphane 02.37.24.51.47 06.89.66.10.08







Tous les habitants de la commune sont invités à participer aux cérémonies organisées tout au long de l'année. N'hésitez pas, venez vous joindre à nous. Ces événements, solennels pour certains et plus joyeux pour d'autres, sont l'occasion de faire connaissance et d'échanger...

#### Le 8 mai

La seconde guerre mondiale (1939-1945) fut le conflit le plus meurtrier de l'histoire, les pertes humaines étant de l'ordre d'environ 60 millions de morts.

Le 8 mai 1945, les Alliés étaient victorieux sur l'Allemagne nazie et la capitulation de l'Allemagne marquait la fin de la Guerre mondiale en Europe.



Comme dans toutes les communes chaque année, une commémoration était organisée à Magny pour mettre à l'honneur tous les combattants qui ont défendu la France pendant cette guerre.

Les membres du conseil municipal, les pompiers et toutes les personnes qui souhaitaient s'associer à cet événement

se sont réunies pour écouter le discours de Monsieur le Maire et les textes que les enfants de la commune ont lu à cette occasion.

Les membres de l'Harmonie de Bailleau-le-Pin ont accompagné musicalement cette cérémonie.

Exceptionnellement, la pluie s'étant invitée à cette manifestation, la cérémonie s'est déroulée dans la salle de réunions de la mairie.





Pour fêter le 14 juillet, tous les habitants sont invités à participer aux festivités.

Le 13 juillet au soir, vers 21 heures, après le traditionnel coup de canon des pompiers, petits et grands défilent dans les rues de Magny, au son des morceaux joués par l'Harmonie de Bailleau-le-Pin. C'est l'occasion pour les adultes de se rencontrer et discuter pendant que les enfants transportent avec fierté le lampion qui leur a été offert.



Le 14 juillet, c'est dans une ambiance conviviale et de partage que nous nous réunissons sur le stade pour déjeuner. Les habitués sont toujours très heureux d'accueillir de nouveaux participants pour discuter autour de l'apéritif offert par la mairie. Arrive ensuite le repas qui est un réel moment de partage : chacun apporte ses couverts et son repas et les plats peuvent passer d'une table à l'autre pour profiter des talents culinaires du voisin ou de la voisine. L'après-midi est ensuite dédié à la détente ou aux échanges sportifs.



## Le 11 novembre

Le 11 novembre 1918, à 5h15, les représentants allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'état-major du Maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Puis, le 25 juin 1919, à Versailles, est signé le traité de paix qui met réellement fin à l'état de guerre.



A Magny, chaque année, cet armistice est mis à l'honneur.

Comme souvent, c'est sous la pluie que la cérémonie s'est déroulée, en présence des membres du conseil municipal, des pompiers, de l'Harmonie de Bailleau-le-Pin et des habitants de la commune.

La lecture des textes commémoratifs a été faite par Monsieur le Maire et les enfants de la commune près du monument aux morts. La suite s'est déroulée dans la salle de la mairie où l'harmonie de Bailleau-le-Pin a œuvré.



## La Sainte Barbe



Comme vous le savez, Sainte Barbe est la sainte patronne des pompiers.

C'est pourquoi, chaque année, le 1<sup>er</sup> dimanche de décembre, les sapeurs-pompiers de Magny se réunissent. C'est l'occasion pour eux de se remémorer les fait marquants de l'année relatés par leur chef de centre, le sergent chef Stéphane COLLAS, et d'évoquer les évolutions pour l'année à venir.

A l'issue de la cérémonie, les sapeurs-pompiers ont partagé un repas de fêtes, comme c'est la coûtume, avec les « anciens » de la commune, le personnel communal et les membres du conseil municipal.





## Le comité des fêtes



## Rétrospective de nos animations en 2019

Le 17 mars, nous avons organisé, pour la première fois, une soirée Saint Patrick.

Voici un petit mot d'une participante : « La Saint Patrick, organisée par le comité des Fêtes de Magny, fut une très belle réussite. Les participants ont joué le jeu en se parant des couleurs de la fête, qui arborant du vert, qui arborant des trèfles.

Le repas, entièrement confectionné par les membres du comité, de l'apéritif jusqu'à l'Irish Coffee, fut une réelle réussite, nous faisant découvrir de nombreuses spécialités irlandaises. Totale satisfaction. A renouveler » (merci Josselyne).

Puis, le **28 avril**, nous avons organisé une **pêche à la truite**. Les 3 petits degrés n'ont pas dissuadé les pécheurs habitués... qui sont repartis contents de leur pèche.

Le **2 juin,** notre **brocante** a rencontré toujours autant de succès en fonction du temps et, cette année, la météo était avec nous ; il y a eu un flux constant de visiteurs.

Enfin, le 22 novembre, la soirée Beaujolais attire toujours autant de monde.

Merci à tous de venir à nos manifestations et continuer à faire vivre notre village.

#### A VOS AGENDAS 2020:

7 mars – soirée choucroute 17 mai – pèche à la truite 7 juin – brocante 20 novembre – soirée Beaujolais

L'ensemble des membres du comité des fêtes se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020 ainsi qu'une bonne santé.

Magnyfestivement, Isabelle Essadiki

## L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Magny





L'amicale vous remercie encore de l'accueil chaleureux que vous réservez aux sapeurs-pompiers lors des tournées de calendrier. Sans vous, notre amicale n'existerait pas.



Pour la première soirée créole, l'ambiance était bien chaude. 125 personnes ont répondu à l'invitation et, au vu de la satisfaction générale, il est fort à parier qu'une autre soirée de ce type sera programmée. Un grand merci aux participants.

Des sapeurs-pompiers de tout le département dont MAGNY se sont retrouvés au gymnase Léo LAGRANGE à NOGENT-LE-ROTROU pour participer au challenge Benoît DELAHAIE, décédé des suites d'un cancer. Une centaine de participants répartis en vingt équipes, étaient au rendez-vous.

> Président : M. GALET Alain Vice-Président : M. DEZERT Fabrice Secrétaire : M. LETOURNEUR Alexis Trésorier : M. HEINTZ John



Les gagnants du tirage au sort pour l'année 2019 sont les n° 1 et n° 4a, qui sont respectivement Mme CLAVERE et M. et Mme DENIAU. Ceux-ci se sont vu remettre un chèque d'une valeur de 50 euros.

Le bureau et tous les membres de l'amicale souhaitent à tous les habitants de la commune et ses hameaux une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020.

## Les Métronosiques

Une année chargée se referme,

une passionnante et novatrice s'ouvre avec vous.

Les Métronosiques vous souhaitent leurs vœux les meilleurs pour 2020.

Après une année 2019 en fanfares où les Métronosiques ont vu leur deuxième festival du 9 juin se dérouler avec succès et monde malgré le coup de vent du vendredi soir ; des sorties magiques....

Mr le secrétaire général de la décorer et honorer en tant que jeune (- 25 ans ) depuis 5 ans dans le groupe président) et dans sa gestion second festival (2017 et 2019)

2020 commencera non moins Nous réaliserons notre AG janvier début février, puis



Préfecture d'Eure et Loir a pu Président des Métronosiques et pour son investissement musique (chef. de maître du premier et du et de notre soirée en 2018.

sous les mêmes hospices. comme à notre habitude fin notre première sortie sera le carnaval de Jargeau (45) le 23 février, qui verra bien d'autres sorties lui prendre la suite.

2020 : Année de repos, ni soirée, ni festival, nous sommes invités par des groupes amis pour leur festival.

2021 : Troisième festival pour lequel nous recherchons déjà des mécènes et partenaires afin de donner une suite et de transformer l'essai comme diraient nos partenaires du CRC à notre Festival Magnysiques.

A vous retrouver durant nos prestations, et à votre disposition pour vous proposer nos services.

## L'ACLM

Connaissez-vous le cartonnage ?

Depuis plusieurs années, l'Association Culture et Loisirs de Magny propose un atelier cartonnage qui se déroule un lundi sur deux, de 10h à 17h, dans une salle de la mairie.

C'est l'occasion pour la dizaine de participantes de se rencontrer, discuter, déjeuner ensemble et partager des idées de décoration pour confectionner de magnifiques boîtes personnalisées.

Voulez-vous découvrir l'atelier ? Venez nous rendre visite pour vous informer.

Pour plus de renseignements et s'inscrire...

Rapprochez-vous de la mairie adressez-vous Brigitte Manceau brigittemanceau@yahoo.fr

## L'Association de Parents d'Elèves des écoles de Magny et Marchéville



## Qui sommes-nous? Comment ça fonctionne? Dans quel but?

Notre association à but non lucratif est ouverte à tous les parents des enfants scolarisés à Magny et à Marchéville ainsi qu'à toute personne souhaitant s'investir et devenir acteur de la vie des écoles.

Cette association organise des festivités pour les enfants et avec les enfants ! Elle est constituée de bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations, l'intérêt étant de récolter des fonds qui serviront à l'achat de matériel ou au financement de sorties pédagogiques tout en partageant de bons moments.

Lors de l'assemblée générale organisée au début de chaque année scolaire, une somme est allouée aux écoles et garderies de Magny et Marchéville. En septembre 2019, un budget de 1750 € a été attribué pour l'année scolaire 2019-2020.

## Les temps forts de l'année scolaire 2019-2020!

En octobre 2019 : l'après-midi de jeux de société en partenariat avec « Oika Oika ». Notre animatrice, Marlène, a mis à notre disposition des centaines de jeux et était à notre disposition pour en expliquer les règles. Un dimanche après-midi sous le signe du partage et de la convivialité où enfants et adultes ont pu partager de bons moments. Des commandes de jeux étaient possibles. Un pourcentage des ventes a permis d'offrir des jeux de société aux deux écoles.

Le 6 décembre 2019 : *le marché de Noël* et la vente de sapins en présence du Père Noël qui avait apporté un cadeau pour chaque enfant des écoles.

La salle des Fêtes de Magny, décorée pour l'occasion, a accueilli petits et grands pour déguster une crêpe, un chocolat ou un vin chaud. Des fabrications maison ainsi que des sacs personnalisés par les élèves étaient disponibles à la vente.

Puis arrive 2020 !....

Le vendredi 17 janvier 2020, l'association sera présente dans les 2 écoles pour offrir *la galette des rois* aux enfants.

#### A vos agendas pour les 2 manifestations suivantes :

- Les enfants l'ont redemandée...La boum aura lieu le dimanche 22 mars 2020.
- Et pour bien terminer l'année scolaire, la kermesse se déroulera le samedi 20 juin 2020.

## Comment nous aider ? Comment participer ?

- $\infty$  En devenant un membre de l'association, en participant aux réunions pour organiser les manifestations
- ∞ En étant bénévole : en prêtant main forte lors des manifestations
- ∞ En nous suivant et en partageant notre page Facebook : ape magny marcheville

Pour nous joindre : ape.mm28@gmail.com ou 06.10.21.52.33



## Pour les enfants, nous comptons sur vous !

## Le club de rugby

Cela fait maintenant 10 ans que le rugby c'est installé sur Magny.

Pendant ses 10 ans, cette association n'a cessé de grandir, passant de 5 licenciés, a maintenant près de 100, et reconnu dans tout le département. Nous accueillons les enfants (filles et garçons) dès leurs 4 ans, entourés par des éducateurs formés et diplômés par la FFR. Nous comptons 1 équipe en U6, 1 en U8, 1 en U10 et presque une complète en U12, 1 équipe Loisirs (rugby à XV) adultes garçons et presque 2 équipes R5 adultes (rugby à toucher) pour les filles et les garçons.

Toutes ces sections sont ouvertes aux débutants, comme aux joueurs et joueuses plus expérimentés.

Pour tout renseignements : <a href="mailto:combrayrugbyclub@gmail.com">combrayrugbyclub@gmail.com</a> ou Damien Charillon

## Date à retenir à Magny

8 février : plateau départemental U8, U10, U12 9 février : match Loisir CRC/Nogent Le Roi 14 mars : atelier FFR U8, U10, U12

28 mars : Tournoi R5 4 avril : plateau départemental U6









## Les assistantes maternelles



Madame DEZERT Angélique 2 Clos de l'Echalier – rue de la Gerbe d'Or Madame FERREIRA Lætitia 12 rue de la Tuilerie Madame LEFEVRE Betty 8 rue du Grand Orme Madame SURIN Nadège 4 rue des anciens combattants AFN Madame VASSEUR Martine 11 rue des Thuyas – Le Tremblay

Pour les jeunes parents, la communauté de communes a crée un espace sur lequel vous pouvez retrouver toutes les informations : www.entrebeauceetperche.fr

## La réduction des déchets



Soucieuse de l'environnement la commune de MAGNY a trouvé une solution durable et gratuite pour vous débarrasser de vos cartouches d'impression vides de façon responsable. Alors, pensez à déposer vos cartouches jet d'encre et laser usagées à la mairie dans le collecteur dédié à cet effet afin que la société LVL les collecte et assure le tri de ces déchets en favorisant leur réemploi, conformément à la hiérarchisation en matière de traitement des déchets prévue au Code de l'Environnement.

Plus de renseignements sur www.lvl.fr

## Le culte – l'église Saint Didier



Le secteur paroissial d'Illiers-Combray est rattaché au Doyenné des Vallées qui regroupe les paroisses de Courville, Saint-Georges-sur-Eure.

L'abbé de la paroisse est l'abbé Olivier Monnier au presbytère à Illiers-Combray : 02 37 24 00 34

Les informations paroissiales mensuelles sont affichées à la porte de l'église.

## Urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dossiers d'urbanisme sont instruits par la Con de Communes. Vous continuez à les déposer à la mairie de Magny qui les enregistre, les contrôle puis les transmets à la Communauté de Communes pour instruction. Les dossiers reviennent ensuite en mairie de Magny pour signature par le maire.

**DECLARATION** PREALABLE

Pour modification extérieure de la façade

Clôture, démolition

Pour abri de jardin - CERFA n° 13406-06

Pour des surfaces n'excédant pas 20 m2

Pour ouverture de fenêtre de toit – CERFA n° 13703-06

Compléter l'imprimé CERFA qui est téléchargeable sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319 et

ioindre les plans

délai d'instruction: 1 mois

PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction neuve

Garage

Pour des surfaces supérieures à 20 m2

Même procédure que pour la déclaration préalable avec un

délai d'instruction de 2 mois (www.service-public.fr imprimé

CERFA n° 13406\*06)

Nous vous apporterons prochainement des précisions dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui est en cours d'élaboration.



## Les travaux de bricolage et jardinage





Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h30 à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## En cas de neige



Les hivers ne se ressemblent pas tous d'une année à l'autre. Parfois, un épisode neigeux pose quelques difficultés aux habitants et aux employés communaux.

Pensez-y: pour faciliter le travail des équipes, en cas de neige, ne laissez pas vos véhicules, si possible, sur le trottoir; les tracteurs ou les engins doivent "slalomer" entre les véhicules et cela peut avoir des conséquences fâcheuses.

## Les possesseurs d'animaux





#### Article 99.6 du règlement sanitaire départemental :

Il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les rues, ils doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser les déjections canines de vos animaux.

#### Article 102 du règlement sanitaire départemental :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité des voisins en particulier pour les aboiements réguliers.

#### Animaux errants:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et dans le respect de l'article L211- du code rural et de la pêche maritime, tout animal errant et/ou en état de divagation **doit être signalé en mairie**, celle-ci se chargeant ensuite de contacter la société qui recueillera l'animal.

Il n'y a pas eu de signalement d'animaux errants en 2019.

## Le cimetière

A l'entrée du cimetière, un plan renseigne sur les emplacements des concessions et l'identité de leurs occupants. Tarifs 2020 :

Concession 30ans : 200 € Concession 50ans : 320 €

Concession colombarium 15 ans : 400 € Concession colombarium 30 ans : 800 € Concession cave urne 30 ans : 90 €

Dispersion des cendres : 50 € Gravure plaque colombarium : 80 €

Plaque nominative jardin du souvenir : 150 €





## Les incivilités



Sur le territoire communal, nous constatons trop souvent des incivilités mineures et d'autres plus conséquentes qui génèrent un coût pour votre budget : ces dépenses exceptionnelles à la charge de la commune sont en effet payées par les impôts ; les agents techniques ont d'autres charges de travail à réaliser plutôt que réparer les dégradations du week-end...

## Modification d'inscription sur la liste électorale

Les prochaines élections municipales ont lieu les :

 15 mars 2020 : 1<sup>er</sup> tour
 22 mars 2020 : 2<sup>ème</sup> tour

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Vérifiez votre situation électorale ainsi que votre bureau de vote à tout moment sur le site service-public.fr

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 auprès :

- de votre mairie
- par internet sur service-public.fr
- par courrier via le formulaire CERFA n° 12669\*02 à télécharger sur service-public.fr)

muni(e) d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

## La salle des fêtes



La salle des fêtes de Magny est très appréciée grâce à sa capacité et à tous ses équipements. 22 réservations ont été enregistrées en 2019.

Les tarifs suivants sont appliqués à compter de 2020 :

	HABITANT DE LA COMMUNE	PERSONNE EXTÉRIEURE A LA COMMUNE
<b>Grande salle (avec cuisine) – 150 personnes</b> 1 jour Supplément Chauffage	200 € 80 €	400 € 80 €
Petite salle 1 jour – 40 personnes Cuisine Chauffage	60 € 30 € 40 €	150 € 60 € 40 €
Forfait Week-end avec cuisine (samedi + dimanche) Grande salle Grande salle + petite salle Chauffage	300 € 400 € 80 €	500 € 700 € 80 €
<b>Réunions</b> Grande salle Petite salle	/ /	100 € 50 €
Vin d'honneur (durée de 3h) Grande salle Petite salle	70 € 40 €	70 € 40 €
Associations Participation Chauffage	30 €	30 €
Locations uniquement pour les habitants de la commune Location table Location chaise	2 € 0,50 €	Pas de location possible, ni chaise, ni table

#### 1 couvert par personne comprend :

- 1 grande assiette - 1 verre à vin

- 1 flute

- 1 couteau

- 1 fourchette - 1 cuillère à café

- 2 assiettes moyennes - 1 assiette à dessert

- 1 tasse et sa soucoupe

- 1 verre à eau

Un coût de remplacement

est fixé pour la vaisselle

cassée





Depuis novembre 2017, la mairie met à votre disposition une foule d'informations sur sa page Facebook et répond à vos questions.

Informations administratives, menus de la cantine de l'école, alertes météo, événementiel, comptes-rendus des réunions du conseil municipal, informations associations, photos sont consultables sur le site.

N'hésitez pas à consulter le site régulièrement et y déposer vos questions ou observations. C'est grâce à nos échanges avec vous que le site restera dynamique et pérenne.

## La site Internet

N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune qui a été réalisé en partenariat avec Campagnol et l'association des maires ruraux de France. Vous y trouverez plusieurs informations pratiques, notamment les comptes-rendus des réunions de conseils municipaux.



www.magny28120.fr

## Le site internet de la Comm Comm

Le site internet de la Communauté de Communes comporte une foule d'informations sur la vie de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche. Alors, soyez curieux(ses).....

http://www.entrebeauceetperche.fr/

### La mairie



Notre secrétaire de mairie, Véronique MARCHAND, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 17 avril 2020, après de nombreuses années passées au service de notre commune.

Mme Sylvie CARREIRA a été recrutée pour la remplacer. Elle a pris ses fonctions le 10 décembre 2019 pour travailler en binôme avec Véronique MARCHAND.

Parallèlement, les horaires d'ouverture au public seront modifiés comme suit :

#### Jusqu'au 18 avril 2020 :

- du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
- le samedi matin de 9 h à 12 h
- ou sur rendez-vous

#### **HORAIRES A PARTIR DU 20 AVRIL 2020**

- le lundi de 14h à 18h

- le mardi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

- le mercredi de 8h30 à 12h

- le jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

- le vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

- le samedi de 8h30 à 12h

**2**: 02 37 24 52 14 Adresse mel : magny-mairie-28@wanadoo.fr

#### Personnel communal:

secrétaire : Véronique MARCHAND – Sylvie CARREIRA
 agents techniques : Mickaël CLOPEAU et Fabienne KOTOV

## L'agence postale communale



### Service de proximité pour :

- Acheter des timbres, des emballages, des enveloppes pré-timbrées
- Affranchir le courrier simple ou recommandé vers la France ou l'étranger
- Envoyer ou recevoir des colis
- Retirer ou verser des espèces sur CCP ou livret dans la limite de 350 € par semaine
- Accéder aux services en ligne de La Poste et aux services publics depuis la tablette tactile qui est à votre disposition dans l'agence postale (voir page suivante)

#### **OUVERTURE**

Le LUNDI de 14 h 30 à 18 h 00
les MARDI, JEUDI , VENDREDI de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
LE MERCREDI MATIN de 8 h 30 à 12 h 00
le SAMEDI de 9 h à 12 h
A COMPTER DU 20 AVRIL 2020





## Sécurité routière



Vous les avez sans doute remarqués courant novembre 2019!

Deux radars pédagogiques ont été installés du 4 au 18 novembre, l'un au Tremblay, l'autre à Bienfol.

Cette installation a été décidée pour étudier la circulation routière car il avait été constaté que la vitesse des véhicules qui empruntent nos routes est parfois excessive.

Ces radars ont enregistré la vitesse dans les deux sens des voies. Selon les résultats, détaillés ci-dessous, il est clair que les usagers ralentissent à la vue de l'écran radar mais accélèrent plus facilement lorsqu'ils pensent le radar inactif (radar vu de dos, écran non visible par le chauffeur).

La sécurité est l'affaire de tous. Soyez vigilants lorsque vous prenez vos véhicules.

## Radar du Tremblay (installé 11 jours):

	Sens ENTREE (écran radar visible)	Sens SORTIE (écran radar non visible)
Nb véhicules enregistrés	9 763	9 461
Moyenne / jour	888	860
Vitesse moyenne	44 km/h	53 km/h
Vitesse maximum	104 km/h pour 1 véhicule	126 km/h pour 1 véhicule
Nb véhicules en excès de vitesse	enregistré entre 6h et 6h30 1 934, soit 19,80 % des véhicules enregistrés	enregistré entre 7h et 7h30 5 405, soit 57,12 % des véhicules enregistrés

## Radar de Bienfol (installé 10 jours) :

	Sens ENTREE (écran radar visible)	Sens SORTIE (écran radar non visible )
Nb véhicules enregistrés	1 909	1 944
Moyenne / jour	191	194
Vitesse moyenne	38 km/h	42 km/h
Vitesse maximum	72 km/h pour 1 véhicule enregistré entre 13h30 et 14h	69 km/h pour 1 véhicule enregistré entre 4h30 et 5h
Nb véhicules en excès de vitesse	101, soit 5,30 % des véhicules enregistrés	344, soit 17,70 % des véhicules enregistrés

## Les commerçants ambulants



Le pizzaïolo est sur la place de l'église. Les autres commerçants klaxonnent en passant dans le village. Vous pouvez les appeler pour leur demander de s'arrêter devant chez vous le jour souhaité si vous êtes intéressés.

A LA MAREE GRANVILLAISE En direct de la côte Jean-Paul MIGNOT 12 avenue du Général Leclerc 28160 BROU 02 37 47 04 43		Le mercredi matin vers 10h Et Le mercredi après-midi vers 17h
BOUCHERIE CHARCUTERIE DES MOULINS Eric LEROY 28160 UNVERRE 02 37 97 32 40 Volaille – Traiteur		Le jeudi après-midi
LA BELLE PIZZA 28 Pizzas à emporter Nicolas FONTENELLA 06 98 97 26 66	The State of the S	Le mercredi soir de 17h30 à 21h30 Sur la place de l'église

#### LA FIBRE OPTIQUE

La fibre optique a désormais été installée dans notre commune en 2019 ; des réunions d'informations ont été proposées aux habitants au cours desquelles les opérateurs ORANGE et SFR ont pu renseigner sur le raccordement.

Celui-ci sera gratuit pendant un certain temps (durée non communiquée Par les opérateurs)

Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire sur le site de l'opérateur
Orange ou SFR



DATES	ORGANISATEURS	MANIFESTATIONS
8 FEVRIER	C.R.C. RUGBY	PLATEAU DEPARTEMENTAL
9 FEVRIER	C.R.C. RUGBY	MATCH LOISIRS
7 MARS	COMITE DES FETES	CHOUCROUTE
14 MARS	C.R.C. RUGBY	ATELIER FFR
15 MARS / 22 MARS	MAIRIE	ELECTIONS MUNICIPALES
22 MARS	APE	BOUM DES ENFANTS
28 MARS	C.R.C. RUGBY	TOURNOI R5
4 AVRIL	C.R.C. RUGBY	PLATEAU DEPARTEMENTAL
26 AVRIL	COMITE DES FETES	CONCOURS DE PECHE
8 MAI	MAIRIE	COMMEMORATION GUERRE 39-45
7 JUIN	COMITE DES FETES	BROCANTE
20 JUIN	APE	KERMESSE
14 JUILLET	MAIRIE	FETE NATIONALE
11 NOVEMBRE	MAIRIE	COMMEMORATION GUERRE 14-18
20 NOVEMBRE	COMITE DES FETES	BEAUJOLAIS NOUVEAU
6 DECEMBRE	MAIRIE	REPAS COMMUNAL

# Magny et ses hameaux

